

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

82.225

Objet

**Demandes de subventions  
pour la construction  
de la Capitainerie du  
Port**

DATE DE CONVOCATION

10 DECEMBRE 1982

DATE D'AFFICHAGE

10 DECEMBRE 1982

Nombre de conseillers  
en exercice 27

Nombre de présents 23

Nombre de votants 25

POUR \_\_\_\_\_

CONTRE \_\_\_\_\_

ABSTENTIONS \_\_\_\_\_

UNANIMITE

**Extrait du Registre des Délibérations  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE ROYAN**

0122  
REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE  
ROCHEFORT, L

27 DEC. 1982

APPLICATION LOI N° 82213  
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt deux  
le dix sept décembre à 18 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHE, MM. LACHAUD,  
BOUTET, BUJARD, BOUCHET, DUFOUR, BERLAND, BOISARD, BOULAN,  
BROTREAU, CABAL, COLLE, DUFEIL, GUICHAOUA, MONTRON, NAULIN,  
PAPEAU, PELLETIER, POUMAILLOUX, Mme TACQUET, M. TETARD.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. TAP par M. FABER  
MAURELLET par M. DUFEIL

Absents : MM. POUGET, VIAUD

M on sieur MONTRON a été élu Secrétaire.

Par délibération du 26 Novembre 1982? le Conseil Municipal  
a approuvé la réalisation par la SEMIPAR de la capitainerie du Port,  
avec prise en charge du financement par le budget annexe du port,  
le montant des travaux étant estimé à 1.650.000 F HT.

Cette construction peut bénéficier des subventions sollicitées  
par la ville de ROYAN pour la construction du bâtiment des Adminis-  
trations, à savoir :

Etat	30 %	soit	495.000 F
E.P.R.	20 %	soit	330.000 F

Par ailleurs, le Département de la Charente-Maritime  
participerait au financement des travaux sous forme d'une  
subvention en annuités représentant les 20 % de l'emprunt contracté  
par la Ville de ROYAN.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la délibération du 26 novembre 1982 approuvant la réalisation  
de la Capitainerie du port

- Après en avoir délibéré

DECIDE :

.../...

- de solliciter l'inscription des travaux de construction de la Capitainerie au programme du plan nautique départemental, en vue de l'attribution des subventions suivantes :

- Etat	30 %	soit 495.000 F
- E.P.R.	20 %	soit 330.000 F
et - Département	20 %	des annuités de l'emprunt contracté par la ville de ROYAN.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au Registre, MM Les Membres présents

Pour extrait conforme,

LE Maire,



  
Pierre LIS